

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°26-2022-143

PUBLIÉ LE 22 SEPTEMBRE 2022

Sommaire

26_DDT_Direction Départementale des Territoires de la Drôme /

26-2022-09-22-00001 - Arrête portant subdélégation de signature pour l'exercice de la compétence **??**d'ordonnateur secondaire et pouvoir adjudicateur (4 pages)

Page 3

26_Préf_Préfecture de la Drôme / Direction des Collectivités et de l'Utilité Publique

26-2022-09-22-00003 - Arrêté préfectoral du 22 septembre 2022 fixant pour l'année 2022 la liste des communes rurales du département de la Drôme (2 pages)

Page 8

26_DDT_Direction Départementale des
Territoires de la Drôme

26-2022-09-22-00001

Arrete portant subdélégation de signature pour
l'exercice de la compétence
d'ordonnateur secondaire et pouvoir
adjudicateur

ARRETE
PORTANT SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE POUR L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE
D'ORDONNATEUR SECONDAIRE ET POUVOIR ADJUDICATEUR

Isabelle NUTI, Directrice Départementale des Territoires de la Drôme,

- VU** la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;
- VU** la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;
- VU** le décret du 30 juin 2021 nommant Mme Elodie DEGIOVANNI, Préfète de la Drôme à compter du 19 juillet 2021 ;
- VU** le décret n°2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;
- VU** l'arrêté interministériel du 27 janvier 1992 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;
- VU** l'arrêté du Premier Ministre et du ministre de l'intérieur en date du 26 juillet 2019 nommant Mme Isabelle NUTI directrice départementale des territoires de la Drôme à compter du 5 août 2019 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 6 mai 2021 nommant Monsieur Christophe DEBLANC, Directeur départemental adjoint des territoires à compter du 10 mai 2021 ;
- VU** la désignation du directeur départemental des Territoires en qualité de chef de la mission interservices de l'eau et de la nature (MISEN) ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 22 juillet 2020 portant création du secrétariat général commun départemental de la Drôme à compter du 1^{er} janvier 2021 ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 26-2020-12-10-001 du 10 décembre 2020 portant sur la constitution du secrétariat général commun départemental de la Drôme ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°26-2022-05-05-00001 du 5 mai 2022 portant organisation de la direction départementale des territoires de la Drôme ;

VU l'arrêté préfectoral n° 26-2022-09-21-00001 du 21 septembre 2022 donnant délégation en matière d'ordonnancement secondaire et pouvoir adjudicateur à Isabelle NUTI, directrice départementale des territoires de la Drôme et notamment son article 5 ;

VU le projet de loi de finances 2022 ;

SUR proposition de Mme la cheffe du pôle affaires juridiques de la DDT de la Drôme ;

ARRETE

Article 1 : Subdélégation permanente est donnée aux agents désignés ci-après, à l'effet de signer toutes pièces relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, pour les BOP ci-après :

BOP		Chef de service (ou adjoint)	Chef de pôle (ou adjoint)	Nature et montant HT maximum par acte
113 - Paysage, Eau et Biodiversité				
	113-01 : Sites, paysages, publicité			
		Dominique CHATILLON Elisabteh PILLAT, adjointe		20 000,00 €
	113-02 : Logistique, formation et contentieux 113-07 : Gestion des milieux et biodiversité			
		Stéphane ROURE Emmanuel PRINCIC, adjoint		20 000,00 €
135 - Urbanisme, Territoires, et Amélioration Habitat				
	135-01 : Construction locative et amélioration du parc			
		Jean JULIAN Claudie PAJOVIC, adjointe		20 000,00 €
			Chloé VALLETTE Laurent GALLES (adjoint)	20 000,00 €
	135-02 : Soutien à l'accèsion à la propriété 135-03 : Lutte contre le plomb 135-04-01 : Qualité de la construction 135-04-09 : Fond sécheresse 135-04-06 : Observatoire loyers 135-05-03:formation apprentis 135-05-06 : études logement			
		Jean JULIAN Claudie PAJOVIC, adjointe		20 000,00 €
	135-04-05 : Contentieux de l'urbanisme			
		Stéphane DELAUNAY Tanguy QUEINEC, adjoint		20 000,00 €
135-05 : Soutien et 135-07 : Urbanisme et aménagement				
		Stéphane DELAUNAY Tanguy QUEINEC, adjoint	Dominique GUTIEZ	20 000,00 €

4, place Laennec
26000 VALENCE
Tél. : 04 81 66 80 00
Mél. : ddt@drome.gouv.fr
www.drome.gouv.fr

149 – Économie et développement durable des entreprises agricoles, agroalimentaires et forestières			
149-21 : Adaptation des filières à l'évolution des marchés 149-22 : Gestion des crises et des aléas de la production agricole 149-23 : Appui au renouvellement et à la modernisation des exploitations agricoles 149-24 : Gestion équilibrée et durable du territoire 149-27 : Moyens de mise en œuvre des politiques et gestion des interventions			
		Manon COURIAS	20 000,00 €
			Stéphanie DEVERNAY Serge FILS-AIME Elisabeth MANZON
			20 000,00 €
149-26 : Gestion durable de la forêt et développement de la filière bois			
		Stéphane ROURE Emmanuel PRINCIC, adjoint	20 000,00 €
			Frédéric SARRET
			20 000,00 €
181 – Prévention des risques			
181-01 : Prévention des risques technologiques et des pollutions			
		Stéphane DELAUNAY Tanguy QUEINEC, adjoint	20 000,00€
			Philippe DAYET
			20 000,00 €
181-01-01- Amélioration de la qualité de l'environnement sonore			
		Dominique CHATILLON Elisabeth PILLAT, adjointe	20 000,00 €
181-10 : Prévention des risques naturels et hydrauliques			
		Stéphane DELAUNAY Tanguy QUEINEC, adjoint	20 000,00 €
			Philippe DAYET
			20 000,00 €
181-14 : Fonds de prévention des risques naturels majeurs (fonds Barnier)			
		Stéphane DELAUNAY Tanguy QUEINEC, adjoint	20 000, 00 €
			Philippe DAYET
			20 000,00 €
203 – Infrastructures et service des transports			
203-13 – Soutien, régulation, contrôle et sécurité des services de transports terrestres			
		Dominique CHATILLON Elisabeth PILLAT, adjointe	20 000,00 €
203-47 – Etudes générales (guichet unique transport)			
		Dominique CHATILLON Elisabeth PILLAT, adjointe	20 000,00 €
207 – Sécurité et éducation routière			
207-03 : Education routière			
		Dominique CHATILLON Elisabeth PILLAT, adjointe	20 000,00 €
			Vincent GRIERE Anne DUCHATEAU, adjointe
			20 000,00 €

La liste des agents habilités à utiliser les nouveaux outils dématérialisés : valider les demandes d'achats et les demandes de subventions ainsi qu'à constater le service fait, dans le cadre de Chorus formulaire et/ou sur formulaire papier, est précisé sur une note interne.

Article 2 : Le présent arrêté, qui sera publié au RAA, abroge l'arrêté n°26-2022-08-29-00002 du 29 août 2022.

Fait à Valence, le 22 septembre 2022

Pour la Préfète, et par délégation,
La directrice départementale des territoires,

signé

Isabelle NUTI

4, place Laennec
26015 VALENCE CEDEX
Tél. : 04 81 66 80 00
Mél. : ddt@drome.gouv.fr
www.drome.gouv.fr

26_Préf_Préfecture de la Drôme

26-2022-09-22-00003

Arrêté préfectoral du 22 septembre 2022 fixant
pour l'année 2022 la liste des communes rurales
du département de la Drôme

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 22 SEPTEMBRE 2022
FIXANT POUR L'ANNÉE 2022 LA LISTE DES COMMUNES RURALES
DU DÉPARTEMENT DE LA DRÔME

La Préfète de la Drôme
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

VU le code général des collectivités territoriales et ses articles D.3334-8-1 et R. 3232-1 ;

VU le décret n° 2006-430 du 13 avril 2006 définissant les communes rurales ;

VU le décret n° 2021-1946 du 31 décembre 2021 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'outre-mer de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion, et des collectivités de Saint-Barthélemy, de Saint Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon ;

VU l'arrêté préfectoral du 18 août 2021 n° 26-2021-08-18-00001 fixant la liste des communes rurales de la Drôme pour l'année 2021 ;

VU la liste des communes rurales pour l'année 2022, communiquée par la direction générale des collectivités locales, par Flash Finances Locales, du 16 septembre 2022 ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture,

ARRÊTE

Article 1 : L'arrêté du 18 août 2021 n° 26-2021-08-18-00001 fixant pour l'année 2021 la liste des communes rurales du département de la Drôme est abrogé.

Article 2 : La liste des communes rurales au titre de l'année 2022 est fixée comme suit :

- 1) Les communes dont la population n'excède pas 2 000 habitants,
- 2) Les communes dont la population est supérieure à 2 000 habitants et n'excède pas 5 000 habitants, si elles n'appartiennent pas à une unité urbaine ou si elles appartiennent à une unité urbaine dont la population n'excède pas 5 000 habitants.

L'unité urbaine de référence est celle définie par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE). La population prise en compte est la population totale authentifiée à l'issue du recensement de la population.

Article 3 : En fonction des critères visés à l'article 2, sont considérées comme communes rurales du département de la Drôme les communes portées dans l'annexe jointe au présent arrêté.

Article 4 : Conformément aux dispositions des articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois courant à compter de sa notification.

Article 5 : La secrétaire générale de la préfecture de la Drôme et la directrice départementale des territoires sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Drôme. Une copie sera transmise pour information à la présidente du Conseil départemental de la Drôme ainsi qu'aux sous-préfets de Die et de Nyons.

Fait à Valence, le 22 septembre 2022

La Préfète,
Pour la Préfète, par délégation
La Secrétaire Générale

Signé